



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 13 novembre 2020**

Approbation du compte rendu de la séance du 9 octobre 2020

Délibération : Adhésion à la convention de fourrière animale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 octobre 2019, la commune avait décidé de signer une convention avec la pension DOMAINE DES MÛRIERS de St Etienne-le-Molard, afin d'avoir accès à la fourrière intercommunale, apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats. Il propose le renouvellement de cette convention pour 2021.

- Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention.

Délibération : Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de s'opposer au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes Forez-Est.

Délibération : Subvention Solidarité Voirie 2021

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible de demander une subvention au titre de l'enveloppe de Solidarité Voirie 2021, en présentant les travaux de réfection prévus sur différents chemins de la commune.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande de subvention au titre de la Solidarité Voirie 2021 pour des travaux de réfection sur les chemins de Giroudière, des étangs, de la place/du Pas et de la Vignonnerie.

Délibération : Subvention Viabilité Hivernale 2021

Monsieur le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre de la Viabilité Hivernale 2021, en présentant le projet d'achat d'une fraise à neige, de piquets et de filets.

- Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

Délibération : Subvention Solidarité 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est temps de prévoir les projets qui seront présentés au programme de l'enveloppe départementale de solidarité 2021. Il propose de déposer une demande de subvention pour les travaux suivants : rénovation du chalet de la zone de loisirs, rénovation d'un logement pour création d'un espace bureaux partagés et changement des toilettes de la salle communale.

- Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention Solidarité 2021 pour les travaux énumérés par le Maire.

Délibération : Subvention Amendes de Police 2021

Monsieur le Maire informe le conseil que pour sécuriser le bourg de la commune, il convient de réaliser des modifications. Les solutions préconisées sont :

- la limitation de la vitesse à 30km/h et l'instauration de la priorité à droite dans tout le centre-bourg,
 - le marquage au sol de passage piéton, emplacement (et éclairage) d'arrêt de bus scolaire, places de stationnement dont PMR,
 - la délimitation de zone interdite au stationnement.
- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de demander une subvention au titre des Amendes de Police pour les projets préconisés.

Délibération : Exonération de loyer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'appartement 4 chemin de Coussy a été loué du 1^{er} mai au 18 juin 2020. Considérant le litige faisant suite aux dégâts occasionnés par l'écoulement d'huile de friteuse sur la façade du bâtiment, Monsieur le Maire propose de ne pas facturer le prorata du loyer de juin (soit 240 €), sous réserve du règlement de 496 € correspondant au loyer et charges du mois de mai ainsi que les charges au prorata de juin.

Aussi la caution de 400 € sera imputée du montant suivant :

275 € pour les travaux de nettoyage de la façade qui sont à prévoir.

➤ Le Conseil municipal à l'unanimité entérine l'exonération de loyer présentée par le Maire.

Délibération : Amortissement subvention d'équipement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de décider de la durée d'amortissement des travaux réalisés sur l'église, pour la réfection de sa mise en valeur.

➤ Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer une durée d'amortissement de 5 ans sur ces travaux.

Délibération : Location emplacement de garage-Tarifs 2021

Madame VAGINAY Françoise et Monsieur RECEVEUR Thierry étant concernés à titre privé, ne prennent pas part au débat ni au vote, et sortent de la salle.

Le Maire rappelle que les conseillers avaient voté une augmentation de 2% pour 2017, pas d'augmentation pour 2018, une augmentation de 2% pour 2019 et pas d'augmentation pour 2020.

➤ Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter les tarifs de 2 % pour 2021.

Délibération : Décision modificative n°2 – Budget Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire au Budget Commune. En effet, pour permettre l'exonération de loyer du 4 ch de Coussy, il convient de modifier les écritures budgétaires en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6541 Créances admises en non valeurs	240 €	
D 678 Autres charges exceptionnelles		240 €

➤ Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les écritures proposées.

Commission de contrôle des listes électorales :

Le conseiller municipal délégué à la commission de contrôle des listes électorales reste inchangé, il s'agit de Madame BOCHARD Hélène.

Ludothèque :

La commune a décidé d'adhérer à la ludothèque proposée par la Communauté de Communes Forez-Est. Si le contexte sanitaire le permet, à compter de janvier 2021, divers jeux seront proposés à l'emprunt auprès de la bibliothèque.

Route barrée chemin de Rondière :

Suite à la détérioration du chemin causée par la chute d'un arbre, la route a été barrée et une expertise est en cours.

Clôture du Conseil Municipal.

Le prochain conseil est prévu le 11 décembre 2020 à 19h.